

 **MAYENNE
COMMUNAUTE**
(infocom@mairie-mayenne.net)

 2 octobre 2023

 1 document

PARUTION OUEST FR CARRIÈRES DES HUSSEAUX

1



Quotidien Ouest-France du 28/09/2023 - OF Mayenne édition - Page 20
Ouest-France, jeudi 28 septembre 2023

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Médiateur, tél. 02 99 22 00 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
email : annonces.legales@mediateur.fr - Internet : www.mediateur.fr

Marchés publics
Procédure adaptée



Réhabilitation de 19 logements dans la ville de Laval répartis sur 8 sites dont 4 inoccupés

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Prolongation de la consultation

Maire de Fourage : Podeliha, 12, boulevard Yvonne-Poirel, 49004 Angers.
Informations : Maître d'oeuvre : Vincent Verlainne, contact@vincverlainne.fr - 06 88 24 30 81.
Contrôle technique : Bureau Véritas, 02 51 08 89 78
cont@bureauveritas.com

Objet du marché : réhabilitation de 19 logements dans la ville de Laval répartis sur 8 sites dont 4 inoccupés :
- rue des Chevaux, 3 appartements, site occupé,
- rue Nicolas-Hermain, 2 appartements, site occupé,
- rue de la Chapelle, 4 appartements, site occupé,
- rue Saint-Catharin, 3 appartements, site non-occupé,
- rue Saint-Nicolas, 1 maison, site non-occupé,
- rue Solferino, 3 appartements, site non-occupé,
- rue Roland-Rolland, 2 maisons, site non-occupé,
- rue du Stade, 1 maison, site non-occupé.

Type de marché : marché de travaux à prix fermes et définitifs, globaux et forfaitaires, révisibles et actualisables selon les dispositions de l'article 18 du CCAG.
Affectation : le marché fait l'objet d'un lot unique (entreprise Tous Corps d'Etat).
Délai d'exécution : 12 mois (8 semaines de préparation + 10 mois de travaux compris congés et hors intérimaires).
Ordre de service professionnel : décembre 2023.
Variantes : autorisées.
Conditions relatives au marché :
Langue pouvant être utilisée : français uniquement.
Unité monétaire utilisée : l'euro.

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement d'opérateurs économiques.
Il est interdit de soumissionner en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membre de plusieurs groupements.
En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement associé avec mandataire solidaire ou un groupement solidaire.

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du module question/réponses de la plateforme :
www.achatpublic.com

Cause sociale : le marché comporte une clause d'insertion professionnelle dont les coefficients sont définis en fonction des degrés de qualification de consultation.
Dossier de candidature :
Les candidats producteurs, à l'appel de leur candidature :
- les renseignements et documents relatifs au règlement de consultation permettant d'évaluer leur expérience, leurs capacités professionnelles, techniques et financières,
- les justificatifs du pouvoir de la personne habilitée à engager la société, dans l'hypothèse où le candidat dispose d'un extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou équivalent de moins de 3 mois, s'il est invité à la remettre dès la candidature,
- la copie du jugement prononcé, et le candidat est en redressement judiciaire, une déclaration sur l'honneur attestant de la régularité des conditions d'emploi des salariés, indiquant que le candidat est indépendant de tout intérêt avec le maître d'ouvrage au regard des dispositions de l'article L423-10 et suivants du Code de la Construction (CCH), et/ou des articles L227-10 et suivants du Code de Commerce, et/ou des articles L612-6 du Code de Commerce, que le candidat ne tombe pas sous le coup des interdictions visées à l'article L2294-5 du Code de la commande publique que le candidat a satisfait à l'ensemble de ses obligations sociales et fiscales.

L'acheteur considère comme inéligible une candidature ne répondant pas aux exigences, formes ou cadres de réponse définis par le règlement de consultation. La candidature peut être présentée sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) sous forme papier ou sous forme électronique en cas de réponse par voie électronique.
DUME peut être téléchargé ou rempli en ligne sous ce lien :
https://ec.europa.eu/tools/esp/tdf/eng
Critères pondérés de jugement des offres : conformément au règlement de la consultation :
- offre de prix (pondération : 60%),
- la valeur technique de l'offre (pondération : 40%), selon la trame de réponse annexée au présent DCE ;
- équipes dédiées, logicielles et politiques de formation,
- développement durable,
- gestion des déchets.
Modalité d'intervention et notamment de prise de rendez-vous avec le locataire.

Dossier de consultation :
Le dossier de consultation sera téléchargeable gratuitement en consultant le site internet : www.podeliha.fr/espace-professionnel. "Après d'offres".
Date limite initiale de réception des offres : le 2 octobre 2023 à 13 h 00.
Prolongation de la date limite des offres : le 20 octobre 2023 à 13 h 00.
Conditions d'accès : par voie électronique sur la plateforme achatpublic.com (https://www.achatpublic.com), et copie de sauvegarde sur support papier (copie intégrale des documents sur clé USB) à Podeliha, 12, boulevard Yvonne-Poirel, 49004 Angers.
Date d'envoi au J.O. : le 28 septembre 2023.

MARCHÉS PUBLICS
TOUTES LES PLATI FORMES
TOUTS LES APPELS D'OFFRES
TOUTS LES DCE
1 SEUL SITE
POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CHERCHER DES CHANCES

Abonnez-vous au Pack famille
35€/mois au lieu de 44€
Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 9h à 18h (en privilégiant le créneau 12h-15h).



Aménagement du bourg
AVIS RECTIFICATIF

Section 1 : Identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Courbeville.
Numéro national d'identification :
Site : 215300360004
Ville : Courbeville.
Code postal : 53320.
Groupement de commande : non.
Section : Identification du marché :
Intitulé du marché : aménagement du bourg.
Code CPV principal : 45201402.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : travaux d'aménagement du bourg de Courbeville comprenant la réalisation des voiries et des espaces verts.
Informations rectificatives :
La date de remise des offres est reportée au vendredi 13 octobre 2023 à 12 h 00.

Marchés privés

Travaux d'adaptabilité des logements du patrimoine

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Médiane Habitat, CS 60729, 15, rue André-Pignon, 5307 Laval cedex.
Modalités d'obtention du dossier : le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur : http://www.mediane-habitat.fr (rubrique Appel d'offres).
Présentation de l'offre : la transmission des candidatures et des offres par voie électronique est autorisée sur notre profil acheteur : http://www.mediane-habitat.fr (rubrique Appel d'offres).
Offres pour le vendredi 3 novembre 2023 à 16 h 00.
Fonctionnement : Mme Emeline Garnier (Médiane Habitat) : 02 43 59 12 12.
Email : e.garnier@mediane-habitat.fr.
Roi fût renseigné relatif à l'usage de la plateforme, aux éventuelles questions techniques, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de Demis Support@demis.com
Date d'envoi de l'avis d'appel privé à la concurrence : le mardi 26 septembre 2023.

Avis administratifs

Commune de SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE
Enquête publique : DÉCLASSEMENT d'une portion du chemin rural n°18, La Rennerie

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique portera sur le projet de déclassement d'une portion du chemin rural n° 18 situé à La Rennerie en vue de son alignement.
A cet effet, M. Bertrand Jaha, domicilié à Laval, ancien responsable régional de coopérative agricole en retraite a été désigné par M. le Maire de Saint-Mars-la-Futaille, commissaire enquêteur et nomination n° 2023_88 en date du 15 septembre 2023.
L'enquête se déroulera à la mairie, pour une durée de 16 jours consécutifs, du 23 octobre 2023 à 10 h 00 au 7 novembre 2023 à 12 h 00, aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.
Le commissaire enquêteur recevra en main :
- le 23 octobre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00, et le 7 novembre 2023 de 10 h 00 à 12 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur les projets d'aménagement de chemins pourront être consignés sur le registre d'enquête disposé en mairie aux purs et heures habituelles d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.
Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur au plus tard le 7 novembre 2023, au siège de l'enquête ou toute correspondance doit être adressée à l'adresse suivante en précisant sur l'envoie la mention : "en pas ouvrin", à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, mairie de Saint-Mars-la-Futaille, 20, rue de Bretagne, 53200 Saint-Mars-la-Futaille.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête pendant une durée d'un an.
Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur le Conseil municipal délibérera. Cette délibération sera ensuite transmise à M. le Préfet de Mayenne pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

CONCERTATION PUBLIQUE

Les Carrières Pigeon, implantées sur la commune de Montreuil-Poulay, sollicitent un renouvellement de leur autorisation d'exploitation pour 15 années supplémentaires, ainsi qu'une extension de site de 24,2 Ha dont 15,7 sur la commune de Saint-Loup-du-Gast et le reste sur Montreuil-Poulay.
Ce projet nécessite la mise en compatibilité des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux des territoires du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté.
Les conseils communaux par délibérations respectives du 14 septembre 2023 pour Mayenne Communauté et du 20 septembre 2023 pour le Bocage Mayennais ont opté pour :
- une procédure de déclaration de projet important mise en compatibilité des PLU,
- la transmission à la Mission Régionale d'une évaluation environnementale.
Ils ont défini les objectifs et les modalités d'une concertation auprès du public qui se tiendra du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2023 permettant la consultation du projet et de disposer d'éventuelles observations.
Des informations sont consultables aux sièges des communes de communes, dans les mairies de Montreuil-Poulay et Saint-Loup-du-Gast et sur les sites internet :
www.bocage-mayennais.com
et https://www.mayenne.communauté.net/avis-et-services/habitat/carrieresdeshoussaux/

Communes de communes du BOCAGE MAYENNAIS et de MAYENNE COMMUNAUTÉ
Carrières des HOUSSEAUX
Déclaration de projet pour l'extension sur Saint-Loup-du-Gast et Montreuil-Poulay avec mise en compatibilité des documents d'urbanisme

CONCERTATION PUBLIQUE

Les Carrières Pigeon, implantées sur la commune de Montreuil-Poulay, sollicitent un renouvellement de leur autorisation d'exploitation pour 15 années supplémentaires, ainsi qu'une extension de site de 24,2 Ha dont 15,7 sur la commune de Saint-Loup-du-Gast et le reste sur Montreuil-Poulay.
Ce projet nécessite la mise en compatibilité des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux des territoires du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté.
Les conseils communaux par délibérations respectives du 14 septembre 2023 pour Mayenne Communauté et du 20 septembre 2023 pour le Bocage Mayennais ont opté pour :
- une procédure de déclaration de projet important mise en compatibilité des PLU,
- la transmission à la Mission Régionale d'une évaluation environnementale.
Ils ont défini les objectifs et les modalités d'une concertation auprès du public qui se tiendra du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2023 permettant la consultation du projet et de disposer d'éventuelles observations.
Des informations sont consultables aux sièges des communes de communes, dans les mairies de Montreuil-Poulay et Saint-Loup-du-Gast et sur les sites internet :
www.bocage-mayennais.com
et https://www.mayenne.communauté.net/avis-et-services/habitat/carrieresdeshoussaux/

Editions OUEST-FRANCE
Bureau : 02 99 22 00 00 - Fax : 0 820 309 009
Centres : Laval, Angers, Le Mans, Saumur, Mayenne

Vie des sociétés

WHY NOT US
SARL au capital de 5000 euros
Siège social : 18, place des Halles
53400 CRAON
915 256 988 RCS Laval

MUST MAISONS
SAS au capital de 80 000 euros
Siège social :
53400 CRAON
Domaine de la Jaguierie
53270 BLANCOLET-SAINT-JEAN
91 830 400 RCS Laval

TRANSFERT ET OBJET

Aux termes d'une délibération en date du 1er septembre 2023, l'AGE a décidé :
- de réduire le capital social de l'entreprise à 18, place des Halles, 53400 Craon, au 5, rue du Bocage, 53200 Saint-Mars-la-Futaille, à compter du 1er septembre 2023.
- Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La Générac.

Vie pratique

L'expertise amiable, peut-être une dépense inutile

La Cour de cassation a jugé que le rapport d'un expert sollicité avant procès, et non mandaté par le juge, ne pouvait pas servir de preuve à lui tout seul.
La difficulté était apparue lorsque l'acquéreur d'une voiture d'occasion avait constaté des défauts et réclamé une indemnisation au vendeur. Avant de saisir la justice, cet acquéreur avait fait expertiser l'engin et l'expert avait conclu qu'effectivement, le défaut existait déjà lors de la vente, ce qui en faisait un vice caché permettant de réclamer une réduction du prix ou une annulation de la vente.

Cependant, a précisé la Cour de cassation, le juge ne peut pas se fonder exclusivement sur une expertise non judiciaire réalisée à la demande de l'une des parties. Il faut qu'un second élément au moins vienne confirmer les conclusions de cette expertise. Sans cet autre élément, l'expertise seule ne suffit donc pas.
Il s'agit de respecter le principe de la contradiction qui impose, pour utiliser un document, que les deux parties aient pu en débattre contradictoirement et aient pu présenter leurs observations, a indiqué la Cour de cassation. (Cass. Com. 5.10.2022, Z 20-18.709).

Assurances

Le non-respect de la loi ne prive pas de l'assurance

Une personne qui ne respecte pas la loi ne perd pas pour cela le bénéfice de l'assurance, a rappelé la Cour de cassation.
Lorsque l'assuré refuse de payer après un sinistre, la seule question est de savoir si le contrat contenait une clause d'exclusion qui doit être "formelle et limitée" ou si l'assuré a créé le sinistre en commettant une faute "intentionnelle" ou "volontaire".
Le propriétaire d'un local de stockage se plaigait auprès de la justice, parce qu'à la suite d'un caravane qui lui avait été remise en dépôt, son assureur refusait la garantie.
Le Code civil, citing l'assureur, impose au dépositaire de prendre bien soin de la chose qui lui est confiée, et cette obligation n'a pas été remplie puisqu'une sorte de négligence peut être soupçonnée. Dès lors que la loi n'a pas été respectée, la garantie n'est pas due, conclut-la.
La Cour de cassation a écarté ce raisonnement. Les exclusions de garantie doivent être écrites, visibles, formelles et limitées, de façon que l'assuré ait une connaissance parfaite de l'étendue de son assurance, a-t-elle déjà jugé. Mais le non-respect de la loi n'est pas une cause d'exclusion dont pourrait se prévaloir l'assureur. (Cass. Civ. 1, 6.7.2022, A 21-17610).

Examens

Publication sous réserve de vérification du statut de candidat par l'organisateur de l'examen.
► Métiers de l'accueil
Admis :
Kerbig Crystal
Mestre Zoi (B)
Normand Sarah
Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :
Cadiu Anis
► Métiers de la sécurité
Admis :
Bill Dawson
► Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion espace commercial
Admis :
Atiparnok Thibault - Hakan
Déleau Angèle
Goubuyk Samia (B)
Marty Chloé
Rodi Oiva (B)
Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :
Anamri Mohamed-Sofian
Toker Mehnet
Kourte Nourine
► Métiers de la construction
Admis :
Grault Noémie (B)
► Esthétique - cosmétique - parfumerie
Admis :
Pies de Souza Floriane

Bac pro

► Maintenance équipements industr.
Admis :
Du Siba Enzo (AB)
Munster Zakary (B)
Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :
Cadiu Anis
► Métiers de la sécurité
Admis :
Bill Dawson
► Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion espace commercial
Admis :
Atiparnok Thibault - Hakan
Déleau Angèle
Goubuyk Samia (B)
Marty Chloé
Rodi Oiva (B)
Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :
Anamri Mohamed-Sofian
Toker Mehnet
Kourte Nourine

Accomp. soins et services à la personne, opt. A : à domicile

Admis :
Bill Dawson
► Accomp. soins et services à la personne, opt. B : en structure
Admis :
Rahard Louann

Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités

Admis :
Abou-Chafik Dajani
Azoué Core Noam
Cherifi Ludvine (AB)
Mignon Jade

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

Admissibles convoqués aux épreuves orales du second groupe :

ouest-france logo

Abonnez-vous vite!
1 journal
4 cahiers

30€ pour 2 mois

L'agriculture en France : une richesse à préserver
Diverto
Marion Rousseau

Chaque jour, votre journal livré chez vous avant 7h 30. INCLUS, un accès numérique à partager avec 4 de vos proches.

Envoyez le bon sans affranchir à : Service Clients - Libre réponse 9414 35099 Rennes Cedex 9

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h CODE : 52220FR/AFI

Gagnez du temps : abo.ouest-france.fr/2mois

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Ouest-France

Pendant 2 mois 7/7, le journal papier livré à domicile pour 6€ le lieu de 88€, soit 85% de réduction. INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

Je compte mes coordonnées

Form fields for name, address, phone, email, etc.

Je règle 30€ par :

Form fields for payment method and date.

Vous préférez régler par carte bancaire ?

*Voir conditions sur abo.ouest-france.fr/2mois